



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Arrêté n° 2024 / DRAAF 169**

modifiant l'arrêté n° 2023/DRAAF/146 relatif à la nomination  
des membres du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre

- Vu** le règlement (CE) n°1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1307/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;
- Vu** le code rural ;
- Vu** le décret n°2004/374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole ;
- Vu** le décret n°2015-1147 du 15 septembre 2015 modifiant la composition des conseils de bassin viticole ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019/DRAAF/413 du 24 juillet 2019 relatif à la composition du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019/DRAAF/523 du 26 septembre 2019 relatif à la nomination du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n°2021/DRAAF/149 du 10 mai 2021 relatif à la nomination des membres du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n°2022/DRAAF/162 du 25 mai 2022 relatif à la nomination des membres du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre ;
- Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n°2023/DRAAF/146 du 15 mars 2023 relatif à la nomination des membres du conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre ;

**Considérant** la nécessité de nommer de nouveaux membres de la profession viticole avec voix délibérative suite à la désignation par les organisations professionnelles de certains représentants du conseil de bassin viticole Val de Loire - Centre ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales :

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'article 1 de l'arrêté n° 2023 /DRAAF/146 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du conseil de bassin viticole de Val de Loire - Centre, pour une durée de cinq ans, vingt-deux membres représentants de la profession viticole avec voix délibérative :

a) représentants des organisations interprofessionnelles (article 4-1°a)

- sur proposition d'Interloire (Interprofession des vins du Val de Loire) :

- M. Camille MASSON
- M. Joël FORGEAU
- M. Max LAURILLEUX
- Mme Catherine MOTHERON
- M. François-Régis de FOUGEROUX
- M. Pierre-Jean SAUVION
- M. Christophe DESCHAMPS

- sur proposition du BIVC (Bureau interprofessionnel des vins du Centre) :

- M. Arnaud BOURGEOIS
- M. Jean-Dominique VACHERON
- M. Laurent SAGET

- sur proposition de l'ANIVIN (Association nationale interprofessionnelle des vins de France) :

- M Noël BOUGRIER

b) personnalités désignées de la filière (article 4-1°b)

- sur proposition de la CVVL (Confédération des vigneron du Val de Loire) :

- M. François CAZIN
- M. Pierre Antoine PINET
- M. Régis ALCOCER
- M. Charles PAIN
- M. Christian BLET (Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire)
- Mme Carmen SUTEAU (Chambre régionale d'agriculture des Pays de Loire)
- M. Henry FREMONT (Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire)
- M. Jean-Christophe MANDARD (Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire)

- sur proposition de la FUVV (Fédération des unions viticoles du Centre) :

- M. Marc THIBAUT

- sur proposition de l'UMVL (Union des maisons et des marques du Val de Loire) :

- Mme Françoise FLAO

c) personnalité représentant l'INAO (article 4-1°c)

**Article 2 : Exécution**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

À Nantes, le **15 FEV. 2024**

Le Préfet,

  
Fabrice RIGOULET-ROZE